



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RN 184

Question écrite n° 9335

Texte de la question

M. Axel Poniatowski appelle l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur les répercussions du prolongement de l'autoroute A 16 sur la circulation de la RN 184. Actuellement, dans le sens Cergy-Beauvais, 1 500 mètres avant le raccordement de la RN 184 à l'A 16, les deux voies de circulation fusionnent pour ne devenir qu'une seule voie entraînant quotidiennement des bouchons de plusieurs kilomètres en amont de cette intersection, notamment le soir aux heures de pointe. Le prolongement de l'A 16 entre les communes de L'Isle-Adam et de Montsoult, projet essentiel tant pour les riverains que pour les automobilistes qui empruntent quotidiennement ce secteur autoroutier, devrait engendrer un afflux supplémentaire du trafic routier sur la RN 184. Il est à craindre qu'en ne prenant aucune mesure à cet endroit les bouchons ne soient de plus en plus fréquents et que les files ne s'allongent. Il paraît opportun de profiter des travaux de prolongement de l'A 16 pour procéder à l'élargissement à deux voies de ce tronçon de 1 500 mètres pour obtenir une fluidification du trafic routier. Il souhaite connaître son sentiment sur la nécessité d'élargir à deux fois deux voies le tronçon de la RN 184 entre Cergy et- Beauvais.

Texte de la réponse

Le raccordement de la RN 184 à l'autoroute A16 en direction de la province présente en effet des difficultés de circulation, en particulier à l'heure de pointe du soir, dues au rétrécissement de la RN 184 de deux voies à une voie. Le financement du tronçon concerné de la RN 184 relève des Programmes de modernisation des itinéraires routiers (PDMI). Or le PDMI actuel d'Ile-de-France (2009-2014) élaboré par l'État, en concertation avec la Région, n'a pas retenu la réalisation de cet aménagement. A cet égard, le ministre délégué aux transports, à la mer et à la pêche, a d'ores et déjà demandé par courrier en décembre 2012 aux préfets de région d'élaborer une liste hiérarchisée des opérations de modernisation du réseau routier national dont la poursuite ou l'engagement des travaux paraissent nécessaires à l'horizon de cinq ans (2015-2019). Ces opérations devront répondre prioritairement à des enjeux de sécurité, de réduction de la congestion chronique, de désenclavement et d'amélioration nécessaire de dessertes des territoires ou encore de qualité de vie. Le financement de ce projet sera donc à rechercher dans le cadre de génération de PDMI.

Données clés

Auteur : [M. Axel Poniatowski](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9335

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6237

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2902